

Féminisme et contrôle des naissances

Hedwige PEEMANS-POULET*

Depuis la fin du XIXe siècle, la question démographique est à l'avant-plan. Les statisticiens ont observé la baisse de la natalité. Les pays impérialistes et belliqueux s'inquiètent de la diminution de leurs ressources en hommes. Les libéraux font de la population une variable économique. L'Église catholique se tourmente à propos des méthodes utilisées. Les néo-malthusiens, le plus souvent anarchistes, associent aux arguments économiques des perspectives d'émancipation individuelle et préconisent des moyens anticonceptionnels.

Tous les regards, aussi bien natalistes que néo-malthusiens, se tournent vers les femmes puisqu'après tout, elles détiennent la clef du problème. Dans une thèse de doctorat récente, Martine Sagaert analyse la présence de ces thèmes dans la littérature romanesque française entre 1890 et 1920. Ces romans, presque exclusivement écrits par des hommes, montrent que « dans les deux cas [natalisme et néo-malthusianisme] l'homme agit comme s'il avait le pouvoir absolu en matière de procréation, alors que son empire est réellement menacé, qu'il voit se dessiner l'Ève future, celle qui aura le droit d'être mère à son gré et peut-être contre son gré à lui »¹.

Comment les féministes réagissent-elles face à ces questions ? Leurs positions sont complexes et lentes à s'exprimer. Ce processus n'est pas sans rappeler l'intervention tardive mais bientôt déterminante des organisations de femmes dans les actuelles grandes conférences internationales sur la population.

On sait que les néo-malthusiens avaient, dès le début, cherché l'appui des féministes². Or, – mises à part quelques exceptions notoires comme Nelly Rousset en France³ ou Helene Stöcker en Allemagne – les féministes et les organisations de femmes gardent leurs distances à l'égard des théories néo-mal-

* Hedwige PEEMANS-POULET est historienne et féministe. « Féminisme et contrôle des naissances » a été publié dans Marie-Thérèse Coenen (dir.), *Corps de femmes : Sexualité et contrôle social*, Ed. De Boeck Sup., 2002, pages 131 à 157.

1 M. SAGAERT, « La libre maternité au début du siècle : histoires d'hier, questions d'aujourd'hui », in *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 20, 1999, n° 2, pp. 3-53

thusiennes⁴. Elles se prononcent rarement sur les aspects économiques et socio-démographiques de ces théories. Elles se méfient fondamentalement du discours sur la liberté sexuelle et se montrent longtemps incapables de rationaliser le thème de la maternité.

Les natalistes accusent, au contraire, les féministes d'être la cause de tout le mal : elles encourageraient les pratiques qui conduisent à la « dépopulation » et propageraient les théories néo-malthusiennes. Voici comment, en 1929 encore, s'exprime Tilla Vulhopp, docteur en sciences politiques et sociales et égérie des familles nombreuses : « L'application particulière de ces doctrines [le matérialisme et le positivisme] à la condition de l'épouse amène les féministes outranciers à proclamer l'amour libre et la libre maternité qui affranchissent la femme de tout asservissement à l'homme et au foyer ; l'égalité des deux sexes implique pour tous deux la pleine indépendance dans le struggle for life. On sait comment ces théories s'étalent aujourd'hui au grand jour, revendiquant l'élargissement toujours plus grand du divorce, proclamant la dignité de l'union libre et même l'inconduite, réclamant qu'on reconnaisse enfin les mêmes droits à la maîtresse légitime qu'à l'épouse⁵. » Elle se réfère aux idées de Nelly Roussel qu'elle ne connaît pas de source et prétend que la « majorité des féministes de mauvais aloi parlent dans le même sens ». Elle accuse les féministes de tous les maux en leur attribuant des positions qui ne sont pas les leurs mais bien celles des anarchistes.

Avortement et limitation des naissances : deux précurseurs

Il faudra compter plus d'une génération avant que les prises de position de deux précurseurs, César De Paepe sur l'avortement et Émilie Claeys sur la li-

2 C. DEMEULENAERE-DOUYÈRE, *Paul Robin (1837-1912). Un militant de la liberté et du bonheur*, Paris, Publisud, 1994, pp. 311-325.

3 On peut encore citer les approches spécifiques de Marie Huot, Paule Mincke, Maria Deraiques, Gabrielle Petit, Madeleine Pelletier...

4 D. KEYMOLEN, « La prise de conscience féminine de la domination sexuelle masculine (fin XIXe - début XXe s.) », in *Femmes et Pouvoirs* [sous la dir. de Luc Courtois, Jean Pirrotte et Françoise Rosart], UCL, 1992, pp. 31-43.

5 T. VULHOPP, *Une politique des familles nombreuses en Belgique*, École des Sciences Politiques et Sociales de l'Université de Louvain, Bruxelles-Paris, 1929, pp. 107-108.

mitation des naissances, ne soient relayées chez les femmes de tendance socialiste et chez les féministes.

En 1880, suite à un article où Louis Bertrand avait affirmé qu'un avortement équivalait à un infanticide, César De Paepe, médecin de mutualité, spécialiste des maladies des femmes, réagit vigoureusement⁶. Il aborde le problème de l'avortement sous un double point de vue.

Du point de vue social, il souligne que les populations pauvres connaissent des taux de mortalité infantile très importants ; il considère que les classes défavorisées devraient pouvoir bénéficier de moyens de contraception plutôt que d'engendrer des enfants condamnés d'avance.

Du point de vue médical, il rappelle le risque des accouchements et surtout des césariennes. Il y a donc des cas où il est plus prudent d'avorter. En outre, il considère qu'un fœtus à peine conçu ne peut être considéré comme un être humain, il n'y a donc pas lieu de parler d'infanticide. Cette justification partielle de l'avortement ne sera pas relayée par les organisations de femmes avant le milieu de l'entre-deux-guerres.

Bien que l'on trouve des petites annonces pour les moyens d'avorter dans diverses publications socialistes ou libérales, Émilie Claeys et son Vrouwenclub, fondé en 1886, ne se prononcent pas sur la question de l'avortement. Elle est cependant, en Belgique, la pionnière de la promotion d'idées néo-malthusiennes. On dit habituellement que le mouvement néo-malthusien n'aurait pas pénétré en Belgique avant 1900, or, Émilie Claeys avait écrit, dès 1894, dans le bimensuel *De Vrouw*, un article de fond sur la limitation des naissances. Nous avons expliqué ailleurs⁷ que des contacts avec les Pays-Bas avaient permis cette précocité de la réflexion chez cette ouvrière, militante exceptionnelle. Pour Émilie Claeys, il est nécessaire que les femmes de la classe ouvrière limitent la taille de leur famille. Elle avance un premier argument qui relève du malthusianisme classique : la limitation des naissances apparaît comme un remède à la pauvreté de la classe ouvrière. Elle ne va pas jusqu'à penser que la pauvreté dé-

6 L. PEIREN, *César De Paepe. De l'utopie à la réalité*, Bruxelles, Féd. des Mutualités Socialiste du Brabant, 1990, pp. 33-34.

7 H. PÉEMANS-POULLET, « Le contrôle des naissances chez Émilie Claeys : féminisme ou néo-malthusianisme ? » in *Gender and Class in the 20th Century*, Gent, Éd. Amsab/MIAT, 2000, pp. 83-107.

coule du surnombre des enfants mais elle estime, malgré tout, que, par ce nombre excessif d'enfants, le monde ouvrier entretient cette pauvreté et ne fait qu'engendrer de la misère et des maladies. Elle en veut aux hommes de ne pas savoir se contrôler, de surcharger leurs femmes, déjà affaiblies, et de mettre au monde trop de petits malheureux qu'ils n'ont pas les moyens d'élever. Ce comportement affaiblit la classe ouvrière. Pour que celle-ci soit forte et combative, il faut faire des enfants sains et forts, bien nourris et bien élevés, donc peu d'enfants. Elle s'adresse aux femmes : limiter le nombre d'enfants, c'est une manière de contribuer à la lutte des sexes et des classes et, en même temps, de se donner le temps et l'énergie de participer elles-mêmes à cette lutte. Le rapport entre la reproduction et la pauvreté n'est pas analysé en termes globaux comme le font les néo-malthusiens mais en termes individuels. Il s'agit, pour Émilie Claeys, d'une responsabilité individuelle vis-à-vis de la révolution sociale. Selon elle, la force de la classe ouvrière ne dépend pas du nombre mais de la vigueur, de la bonne santé et de la formation des individus qui la composent.

Un deuxième argument découle spontanément de cette conviction, c'est l'eugénisme. Pour Émilie Claeys, la classe ouvrière est dégénérée, abâtardie. Elle n'a pas de mots assez condescendants pour les maladies et les aliénations mentales de la misère. Afin d'en éviter la reproduction, elle compte, dans l'immédiat, sur une réduction du nombre d'enfants qui améliorera le niveau de vie familial. L'amélioration collective des conditions de vie des ouvriers reste une perspective plus lointaine.

Qu'en est-il de l'argument de l'émancipation des femmes ? Comment cherche-t-elle à convaincre les femmes de la nécessité de réduire le nombre d'enfants ?

Elle demande, pour commencer, la compassion pour les enfants. Ensuite, elle dit que les femmes doivent aussi penser à elles-mêmes, mais cela reste une vision traditionnelle : d'abord, la disponibilité pour la lutte des sexes et la lutte des classes ; puis, la nécessité d'être en bonne forme et de plaire davantage à son mari, d'être plus disposée pour effectuer son travail, de se montrer plus utile à la société... Cette vision assez traditionnelle de la femme comme un « être pour les autres » fait que la victime se transforme en responsable voire en coupable. Émilie Claeys n'imagine pas, je pense, qu'une femme puisse ne pas vouloir d'enfant.

Quelles méthodes propose-t-elle pour limiter la taille de la famille ? Fondamentalement, elle préconise la continence périodique. Vers le milieu du XIXe siècle, des physiologistes pensaient avoir découvert les périodes infécondes du cycle menstruel, des néo-malthusiens anglais préconisaient de se fonder sur cette « safe period » et les théologiens catholiques n’y auraient pas été opposés. Malheureusement, l’identification des périodes stériles était fautive et les conseils pratiques d’Émilie Claeys l’étaient également. Claeys reconnaît que certaines femmes ont le sang chaud et qu’il leur est plus difficile de pratiquer la continence périodique. Celles qui ne peuvent s’y soumettre trouveront (publicité au dos de la brochure et dans *De Vrouw*) une adresse aux Pays-Bas où l’on peut se procurer des moyens contraceptifs (sans doute le pessaire diffusé par la doctoresse Aletta Jacobs et le condom). Elle dit que, pour elle-même, elle préfère la méthode de la continence périodique.

Émilie Claeys garde, dans le domaine de la sexualité, un fond d’austérité morale. Elle considère la pulsion sexuelle comme un « fléau » pour l’humanité. Elle souhaite une sublimation des passions charnelles et va jusqu’à penser que si toutes les autres joies de la vie étaient accessibles au monde ouvrier, la sexualité pourrait n’être plus qu’une nécessité pour la reproduction.

Elle n’a pas une compréhension aussi nette que celle de la doctoresse Aletta Jacobs. Celle-ci avait bien enregistré le message des ouvrières : s’il faut se refuser aux hommes pour limiter les naissances, on n’aboutira à rien. C’est pourquoi la doctoresse d’Amsterdam conseillait l’utilisation du pessaire qui fait basculer la décision du côté des femmes.

Émilie Claeys ne voit pas clairement que dans la continence périodique (comme dans le coïtus interruptus, dont elle ne parle pas), la décision finale est largement aux mains des hommes. Son analyse oscille entre une vision de solidarité et d’opposition au sein du couple. Elle voit bien que les femmes sont les principales victimes du surnombre d’enfants : leur santé s’en ressent ; toute la charge de travail leur incombe ; elles sont les premières à souffrir de voir leurs enfants en si mauvais état... Elle qui, régulièrement, exige une loi sur la reconnaissance de la paternité, elle qui, comme mère-célibataire, a été victime de l’inégalité entre hommes et femmes quant aux conséquences de la vie sexuelle, n’affronte pas clairement le conflit de genre qui est en jeu dans la reproduction.

Pour Émilie Claeys, le contrôle des naissances n'a aucun rapport avec la libération sexuelle telle que l'entend Paul Robin, cette libération n'apparaît donc pas comme un facteur d'émancipation. Son idéal n'est pas que la vie sexuelle soit dissociée de la reproduction (comme le souhaitent Paul Robin et ses adeptes) mais, à terme, de limiter la vie sexuelle aux strictes nécessités, d'une reproduction réduite (à une famille de deux ou trois enfants). Elle espérait qu'une société évoluée en arriverait à minimiser l'impact de la sexualité dans la vie des êtres humains.

En 1898, son amie, Nellie Van Kol rédige, toujours dans *De Vrouw*, des articles sur la sexualité : « *Doet een meisje kwaad ?* » [Une jeune fille commet-elle une faute ?] qui suscitent de longues réactions de lectrices et lecteurs auxquels elle répond. Il y est longuement question du lien entre sentiments et sexualité. Elle demande qu'on ne culpabilise pas les mères célibataires qui ont agi par amour (on pense inévitablement au cas d'Émilie Claeys), elle évoque la question du néo-malthusianisme. L'ensemble du débat s'arrête assez brusquement.

Années 20 : la modification du Code pénal

Au début du XXe siècle, dans plusieurs pays d'Europe, les questions de la natalité et de la propagation des idées néo-malthusiennes⁸ amènent les législateurs à revoir les positions du Code pénal en matière d'avortement et de publicité pour des moyens contraceptifs. Les grandes coordinations de femmes ont débattu de la question mais se sont montrées tantôt modérées tantôt franchement anti-féministes. Comment l'expliquer ?

Pour certains, comme Francis Ronsin⁹, le moralisme et le conformisme social des grandes coordinations d'organisations de femmes est prédominant. Au Conseil national des femmes françaises – qui, au début du XXe siècle, regroupe quelque 80 associations de femmes – il n'y a pas de place pour la « libre

8 Ph. VAN PRAAG, *Het bevolkingsvraagstuk in België. Ontwikkeling van standpunten en opvattingen (1900-1977)*, Antwerpen, De Sikkel, 1977.

9 F. RONSIN, *La grève des ventres. Propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité en France (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Aubier Montaigne, 1980.

maternité ». Des néo-malthusiennes comme Nelly Roussel, Séverine ou les membres de la loge mixte Le droit humain, participent à ce Conseil mais n'arrivent pas à l'influencer. Bien au contraire.

On constate que Mme d'Abadie d'Arras, connue pour son engagement dans le mouvement de la repopulation, à peine nommée à la présidence du Congrès du CNFF, fait aussitôt voter par celui-ci une motion réclamant la création d'une organisation de femmes destinée à faire opposition à la ligue anticonceptionnelle. C'est ainsi qu'est créée la Ligue contre le crime d'avortement qui dépose, en 1911, au Sénat, une pétition pour demander de voter d'urgence une loi sur la criminalisation de l'avortement et l'interdiction de la propagande néo-malthusienne. Lors du vote de la loi française de 1920, s'il y eut quelques voix de femmes pour la dénoncer énergiquement, nombreuses ont été celles qui s'en sont réjouies et, plus nombreuses encore, celles qui sont demeurées indifférentes.

En Belgique, en 1909, le cardinal Mercier s'en prend aux progrès du néo-malthusianisme¹⁰ dans la lettre pastorale : « Les devoirs de la vie conjugale ». Il y demande que la justice agisse avec la dernière énergie contre toute forme de propagande néo-malthusienne. Le périodique *La Clairière*, organe de l'Union des femmes belges contre l'alcoolisme, dirigé par Joséphine Keelhof, soutient vigoureusement, à diverses reprises, cette initiative. Dans une petite note, répondant à un lecteur néo-malthusien, la rédaction précise : « Sans doute, il est des cas où la limitation du nombre d'enfants s'impose : dans les familles déjà nombreuses, chez les malades, chez les alcooliques surtout. Mais ici comme ailleurs nous ne pouvons admettre qu'un moyen de prophylaxie. C'est l'abstentionnisme. La chasteté n'est pas facile à observer, sans doute. Est-ce une raison pour nous permettre toutes les faiblesses, quitte à effacer nos fautes par des manœuvres contraires à la nature et toujours nuisibles ? Dans la question des sexes comme dans celle des boissons, nous ne connaissons qu'un préventif tout à fait recommandable : l'abstinence¹¹. » Le périodique présente les théories de Malthus, qu'il partage, en les distinguant des théories néo-malthusiennes, qu'il condamne.

10 Voir « La politique nataliste de l'entre-deux-guerres » de Valérie Piette et Éliane Gubin, dans ce même volume, p. 115.

11 *La Clairière*, 2 mai 1909, p. 3.

Deux figures de proue du parti catholique, Woeste et Carton de Wiart, soutenant l'intervention du Cardinal, déposent, dès 1911, une proposition de loi visant à correctionnaliser la propagande pour les produits contraceptifs et à renforcer le Code pénal en matière d'avortement. La loi est votée à la Chambre en 1922 et au Sénat en mai 1923. Il ne s'est trouvé que deux parlementaires socialistes pour défendre les idées néo-malthusiennes dont l'un avec des accents assez féministes, Frans Wittemans. Les organisations de femmes ne semblent pas s'être manifestées à cette occasion.

Pour comprendre ce qui se passe du côté des féministes, il faut rappeler la situation des organisations présentes sur le terrain à ce moment. Plusieurs d'entre elles sont structurées autour d'une action militante spécifique (accès à la profession, droit de vote, paix, lutte contre l'alcoolisme...) et leur vitalité dépend de personnalités peu nombreuses. Pendant toute la guerre, la mobilisation des femmes de la grande bourgeoisie dans quantité d'œuvres de bienfaisance a été rapide et considérable.

Les premières années qui suivent la guerre sont difficiles pour le féminisme. L'adoption, justifiée mais sans révision de la Constitution, du suffrage masculin universel consacre pour les hommes l'individualisation des droits politiques et donc la fin des droits dérivés. Quelques femmes bénéficient, au contraire à ce moment, de droits politiques dérivés. Cela conduit certaines, comme Marguerite Van de Wiele, alors présidente du Conseil national des femmes, à revendiquer plus fermement le droit de vote. Par ailleurs, les engagements des femmes se multiplient dans toutes les directions avec toujours une prédominance dans les domaines des bonnes œuvres et de la moralité publique¹².

Dans la question qui nous occupe, l'attentisme des organisations de femmes s'explique aussi autrement. Je pense pour ma part, que la nouvelle vague de valorisation de la maternité, à laquelle souscrivent pleinement la majorité des féministes, rend difficile toute discussion sur le « rationnement » de la reproduction.

12 D. DE WEERDT, *En de Vrouwen ? Vrouw, vrouwenbeweging en feminisme in België (1830-1960)*, Gent, Masereelfonds, 1980, pp. 129-133.

La question de la sexualité est devenue également problématique : il reste longtemps difficile, pour la majorité des femmes, de penser en termes de dissociation entre sexualité et reproduction. Souvent même elles éprouvent une profonde méfiance à l'égard de la vie sexuelle.

Le « maternalisme féministe » contre le néo-malthusianisme ?

La valorisation de la maternité par les féministes va d'abord freiner toute discussion sur la « rationalisation » de la reproduction et cela jusqu'au développement du mouvement pour la « maternité consciente ». Cette valorisation va, en outre, faire oublier les droits sociaux des travailleuses.

Face aux progrès du néo-malthusianisme, les féministes vont, pendant un certain temps, s'affirmer plus que jamais comme mères. Elles adoptent ainsi les idées dominantes au sujet du rôle social imparti aux femmes. Des termes comme ceux de Paul Robin : « la liberté complète de la maternité », semblent hors du débat pour les organisations de femmes et même pour beaucoup de féministes. Ce n'est cependant pas impensable puisqu'au sein de la Ligue belge de la régénération humaine, une femme comme Emilia Souply, institutrice et probablement maîtresse du Dr Mascaux, présente depuis 1906 des exposés sur le thème de la liberté de la maternité.

Comment, en effet, parler de libre-choix ? Le journal de l'Union française pour le suffrage des femmes, *La Française*, qui s'affiche résolument populationniste et s'en prend aux néo-malthusiens partisans de la stérilité volontaire et de l'avortement, se prononce contre la libre maternité au nom du prestige de celle-ci : « Détruire le prestige de la maternité, c'est atteindre le plus sûr prestige de la femme... C'est au nom de la maternité, non point contre elle, que doit se faire la réforme indispensable de la condition féminine » (8 mai 1915).

Les organisations de femmes discutent principalement de droits civils, politiques, culturels, professionnels, sociaux, ou d'organisations sociales (bourses de travail, mutualités...), de la paix, de bienfaisance, de lutte contre l'alcoolisme. Or, la maternité est avancée comme argument dans la revendication de la plupart des droits ; elle apparaît comme le fondement du pacifisme

des femmes, comme la preuve de leur aptitude à intervenir dans les institutions de bienfaisance et la revalorisation de la mère au foyer est présentée comme le plus sûr moyen de détourner l'homme de l'alcoolisme.

Inversement, mais en France surtout, des féministes soutiennent que l'on ne pourra repeupler le pays que si les femmes obtiennent finalement les droits qu'elles revendiquent, que si elles ont voix au chapitre dans les questions importantes comme la guerre et la paix.

Le « maternalisme féministe » et la surmortalité infantile

De toutes manières, les femmes sont présentées presque exclusivement comme « mères »¹³. Cette idéalisation de la maternité empêche les féministes d'affronter certaines réalités concernant la surmortalité infantile et l'avortement¹⁴.

Elles arrivent difficilement, en effet, à penser que certaines pratiques des femmes des milieux populaires puissent être des formes d'adaptation aux trop nombreuses naissances. Ce fossé entre les pratiques populaires des femmes et les conceptions des féministes a été analysé, pour le Royaume-Uni, par Patricia Knight¹⁵. Celle-ci observe que la pratique de l'avortement chez les femmes de la classe ouvrière reste longtemps la méthode de limitation des naissances la plus utilisée. Pour les femmes, c'est une méthode moins coûteuse que les moyens contraceptifs. De plus, elle ne demande pas la coopération du mari et, en milieu populaire, elle ne fait pas l'objet de réprobation. Il se crée ainsi une distance

13 *Mothers of a New World. Maternalist Politics and the Origins of Welfare States* [sous la dir. de Seth KOVEN et Sonya MITCHEL], Routledge, New York, 1993. Y lire particulièrement : Alisa KLAUS, « Depopulation and Race Suicide : Maternalism and Pronatalist Ideologies in France and the United States ». Cf aussi A. DAVIN, « Imperialism and Motherhood », in *History Workshop*, vol.5, printemps 1978, pp.9-65.

14 Sur l'approche socialiste de l'avortement en Belgique voir : Karen CELIS, « Socialisme en seksuele fraude. De houding van de Belgische socialisten tegenover abortus en anti-conceptie (1880-1990) », in *Begeerte heeft ons aangeraakt. Socialisten, sekse en seksualiteit* [sous la dir. de Denise DE WEERDT], Gent, L. Vanmelle, 1999.

15 P. KNIGHT, « Women and Abortion in Victorian and Edwardian England », in *History Workshop*, 4, automne 1977, p. 57-68.

culturelle entre les féministes des classes moyennes et supérieures qui réproouvent l'avortement et qui, en matière de prévention des naissances, préconisent des méthodes acceptables par les hommes de l'establishment. L'auteure pense que les féministes continuent à associer le « birth-control » et l'avortement à l'immoralité, à la prostitution et aux maladies vénériennes.

Angus McLaren partage le même avis sur les différences de pratiques et d'approches en fonction des classes sociales¹⁶. Il souligne que les conditions de travail en usine privent parfois les travailleuses de l'allaitement maternel qu'elles utilisaient comme méthode de prévention d'une nouvelle naissance. Il étudie par ailleurs l'attitude du mouvement ouvrier face au contrôle des naissances et les diverses positions des socialistes y compris naturellement celles de la Fabian Society (notamment de Sidney et Beatrice Webb). Selon lui, les féministes anglaises sont d'accord sur un point : la maternité doit être volontaire. Malgré cela, elles sont peu nombreuses à rejoindre les néo-malthusiens. Les unes en appellent à une chasteté complète, les autres à une continence périodique, d'autres encore acceptent des « moyens naturels » et certaines enfin les moyens contraceptifs. Il y a, chez nombre d'entre elles, une exigence politique à l'égard du comportement sexuel des hommes, comme le suggère un de leurs slogans : « *Votes for Women and Chastity for Men* ».

Cette incompréhension relative d'un aspect de la surmortalité infantile induit chez les féministes des attitudes moralisatrices : les mères des milieux populaires sont traitées comme ignorantes et coupables. Le *Journal des Mères*, périodique de la libre-penseuse Marie Parent, qui milite contre l'alcoolisme, diffuse à longueur de pages des conseils de pédiatrie et de bonne tenue du foyer. À propos de la mortalité infantile, ce journal déclare : « La grande cause de la mortalité des enfants, c'est l'abandon du foyer par la mère et c'est l'ignorance de toutes les femmes chargées d'élever des petits enfants concernant l'hygiène et l'alimentation qui leur convient¹⁷. »

L'« abandon du foyer » serait aussi une des causes de l'alcoolisme des hommes. La lutte contre l'alcoolisme va donc rapidement conduire au combat pour le « retour de la femme au foyer ». En 1913, Marie Parent écrit : « Nous

16 A. McLAREN, *A History of Contraception from Antiquity to the Present Day*, Oxford, Blackwell, 1992.

17 *Journal des Mères*, 15/08/1903.

avons dans la classe ouvrière, et même ailleurs, deux sortes de mères bien distinctes. La première ne voit dans l'enfant qu'une bouche de plus à nourrir, une somme de travail supplémentaire [...]. Elle [...] commet souvent la grande faute de reprocher à son mari de ne pas lui avoir épargné ce supplément de charges. [...] La vraie femme se réjouit d'être mère. Elle fait partager sa joie à son mari [...]. » C'est la femme mariée qui est responsable de l'alcoolisme de son mari : « ...combien d'ivrognes et de débauchés seraient restés de braves gens si leurs femmes ne les avaient chassés de chez eux par leur négligence et leur malpropreté¹⁸. »

Ultérieurement, dans les années 1927-1930, quand les féministes aborderont le thème de la « dépopulation », ce problème sera traité par la même, avec le même moralisme : « Actuellement, il y a de nombreux couples qui entrent en ménage avec l'intention bien arrêtée de ne pas avoir d'enfants. C'est antihygiénique et c'est immoral. Qu'est-ce que le mariage lorsqu'il n'a pas pour but la fondation d'une famille sinon de la prostitution légale ? Jamais le mari n'aura pour la femme stérile l'estime et l'affection profonde que lui inspirera la mère de ses enfants lors même qu'il lui aurait imposé cette stérilité.¹⁹ »

Le « maternalisme féministe » et les droits des travailleuses

Cette forme de « maternalisme féministe » va annuler la différence fondamentale entre les mères travailleuses et les mères au foyer. Il revendique, en effet, des droits pour toutes les femmes en tant que mères (droits politiques, droits à participer aux institutions d'assistance, etc.) ou encore les mêmes droits pour toutes les mères, qu'elles soient travailleuses ou non (droits sociaux). Il aboutit donc, dans plusieurs pays, à une oblitération des droits sociaux et des revendications spécifiques aux travailleuses et à l'élaboration de revendications favorables à la « femme au foyer ». Il n'est pas étonnant alors que, pendant toute la période où le maternalisme occupe le devant de la scène, les droits sociaux des travailleuses passent à l'arrière-plan chez les féministes elles-mêmes, du moins jusqu'au début des années 30.

18 M. PARENT, *Le rôle de la femme dans la lutte contre l'alcoolisme*, Bruxelles, Ligue patriotique contre l'alcoolisme, 1913, p. 13 et 19.

19 *Journal des Mères*, février 1928 ; même thème en février 1929.

Évoquons rapidement deux de ceux-ci : le droit aux allocations de chômage et l'indemnisation du congé de maternité.

La fin de la guerre et la crise des années 20 provoquent une recrudescence du chômage, notamment des femmes.

Or, au Royaume-Uni par exemple, une assurance chômage obligatoire couvrait les travailleurs des deux sexes d'un grand nombre d'entreprises. Après la guerre, plusieurs milliers de travailleuses ont perdu leurs droits aux allocations parce qu'elles refusaient d'être engagées comme domestiques, travail proposées aux seules chômeuses. La « National federation of women workers » proteste mais sans résultat²⁰.

En Belgique, la protection contre le chômage relève, en première ligne, des assurances sociales libres (affiliation auprès des organisations syndicales²¹) et, en deuxième ligne²², de l'assistance chômage administrée par les fonds communaux. Pendant la guerre est installé le Comité national de secours et d'alimentation. Au sein du CNSA sera créé assez rapidement le « Secours C » chargé de l'assistance aux chômeurs (autrefois assurés). Dès l'élaboration du règlement, début 1915, il apparaît que les chômeurs chefs de ménage, hommes ou femmes, auraient droit à une allocation d'un franc par jour mais que les femmes dont le mari (ou père) percevait une allocation n'auraient droit à rien. Victoire Cappe, alors membre de ce Comité, organise une pétition de protestation qui est prise en considération²³. Mais ultérieurement, il s'avère²⁴ que si les chefs de ménage, hommes et femmes, bénéficient d'une allocation de 3 francs par jour et une majoration pour les enfants de moins de 16 ans, les hommes reçoivent en outre une allocation supplémentaire de 1,5 francs pour leur épouse ou ménagère au foyer. L'octroi de ces allocations est soumise à l'enquête sur les besoins et ressources de la famille. À la sortie de la guerre, le CNSA est remplacé par le

20 S. BOSTON, *Women Workers and the Trade Unions*, Londres, Lawrence & Wishart, 1987, pp. 132-154.

21 Ainsi les travailleuses affiliées au syndicat de l'Aiguille.

22 Pour les chômeurs assurés en fin de droits, pour les caisses ayant épuisé leurs ressources ou pour les chômeurs non assurés.

23 D. KEYMOLEN, *Victoire Cappe (1886-1927). Een sociaal apostel op de bres voor vrouwen*, thèse de doctorat, KUL, 1999, p.197-208.

24 Victoire Cappe n'assiste plus guère aux réunions du comité.

Fonds national de crise. L'assistance accordée aux chômeurs en fin de droits (ou aux caisses épuisées) est en principe la même que celle de leur caisse d'affiliation sauf qu'un supplément est octroyé pour les enfants et que les hommes mariés reçoivent un supplément pour leur épouse au foyer. À partir de 1925, les femmes mariées chômeuses recevront la même allocation que les jeunes de moins de 25 ans. Il y a toujours enquête sur les besoins et ressources de la famille. Cette enquête fait que beaucoup de femmes mariées perdent leurs droits.

Seules manifestent leur opposition à ces mesures, les organisations syndicales : en 1920, la Commission syndicale (socialiste) s'oppose à toute mesure tendant à exclure les femmes chômeuses du bénéfice des allocations de chômage et réclame la suppression de l'état de besoin. Mais, en 1928, les femmes socialistes demandent que l'assurance pour la ménagère entre dans les risques familiaux couverts par la cotisation de l'assujetti²⁵. Du côté chrétien, après les premières oppositions organisées par Victoire Cappe, ces problèmes vont être submergés par l'organisation de la lutte contre le travail salarié de la femme mariée.

Il ne semble pas qu'il y ait de relais de contestations chez les féministes. Il faudra attendre les nouvelles attaques de la crise des années 30 et la création de l'Open Door et de l'Égalité pour que les réactions féministes soient énergiques et entendues.

L'attitude des organisations de femmes face au problème de l'indemnisation du repos d'accouchement est, elle aussi, marquée par ce maternalisme.

Un repos d'accouchement de quatre semaines est devenu obligatoire, en Belgique, depuis 1889. Toutefois, des problèmes fondamentaux pour les travailleuses n'ont pas été résolus : indemnisation du repos (instaurée dans plusieurs autres pays) et protection contre le licenciement. Le dommage qui en découle pour les travailleuses est connu et dénoncé, notamment par les mutualités, comme on le constate par la déclaration de M. Cerexhe au congrès des mutualités de Liège en 1905 : « Si le principe de la loi est humanitaire, son application est cruellement inhumaine car, en défendant à l'ouvrière de travailler pendant quatre semaines, on la prive pendant ce temps, et au moment où ses charges viennent de s'accroître, d'un salaire qui seul peut la préserver de la mi-

25 *La Voix des Femmes*, 1/12/1928, p. 1.

sère ! Il est cruel de condamner au chômage forcé des femmes nécessiteuses sans leur réserver en même temps une juste et suffisante indemnité²⁶. » Au congrès du syndicat chrétien de 1919, les syndicats féminins revendiquent l'instauration de l'assurance obligatoire comprenant une indemnisation pour la perte de salaire pendant le congé de maternité ainsi que la couverture des frais médicaux et l'interdiction de licenciement pendant le congé de maternité. L'avant-projet de loi (non abouti) relatif à l'assurance en vue de la maladie et de l'invalidité prématurée de 1919 comporte une indemnisation forfaitaire pour l'accouchement de l'épouse du travailleur assuré et une indemnisation forfaitaire plus élevée pour l'accouchement de la travailleuse assurée.

La question est donc d'actualité depuis trente ans et pendant tout ce temps, les travailleuses perdent un mois de rémunération à chaque accouchement.

Il ne semble cependant pas que les féministes, comme d'ailleurs d'autres organisations de femmes, se soient engagées dans ce combat aux côtés des travailleuses. Plusieurs sont, au contraire, convaincues que toutes les mères sont sur pied d'égalité, qu'elles travaillent ou non. Ainsi, en 1906, Marie Parent, va se lancer dans une campagne pour la création de mutualités maternelles qui offriraient une indemnité forfaitaire à toutes les mères qu'elles travaillent ou non : « Ce vœu [...] est de voir se créer des Mutualités maternelles qui engloberaient toutes les femmes et toutes les jeunes filles de la classe laborieuse. Certes, il est désirable de voir les pouvoirs publics assurer à toutes les mères la possibilité de nourrir leurs enfants ; mais puisque c'est un devoir que nos gouvernements n'ont pas compris jusqu'ici, il faut que la prévoyance des femmes supplée à l'indifférence des pouvoirs. [...] On parviendrait à obtenir des subsides de la commune et même du gouvernement, après que l'on aurait démontré l'influence bienfaisante de la mutualité maternelle sur l'amélioration de la race humaine. On ne pourrait enrayer plus sûrement la mortalité infantile qu'en assurant à chaque enfant le lait et les soins de sa mère. [...] La dignité de la mère serait sauvegardée puisqu'il s'agirait non d'une œuvre de charité mais d'une mutualité, c'est-à-dire que le bien-être, la sécurité de toutes les mères, serait assuré par le concours de chacune²⁷. »

26 Cette citation qui figure dans le *Journal des Mères*, 1/11/1906 montre bien que Marie Parent sait ce qu'il en coûte aux travailleuses.

27 *Journal des mères*, 15/01/1911.

Un autre son de cloche nous vient de *La femme belge* qui, en 1921, critique les féministes. Celles-ci se montreraient opposées à un congé de maternité s'il n'est pas indemnisé. L'auteur de l'article sait que plusieurs pays ont déjà instauré cette indemnisation : « La question de l'indemnisation, disent les féministes, est d'une importance capitale pour l'égalité et l'indépendance économique de l'ouvrière. Si les charges résultant de l'assurance sont différentes entre les hommes et les femmes tant au point de vue de l'employeur qu'au point de vue des assurés, il en résulte une infériorité et une injustice pour les ouvrières. » Cet organe des Œuvres sociales féminines chrétiennes affirme donc que la protection de la maternité doit, au contraire, s'appliquer à toute femme nécessiteuse en lui garantissant le repos et les soins nécessaires ainsi qu'une indemnité suffisante pour pourvoir sans efforts à l'entretien de la mère et de l'enfant²⁸. Selon cet article, il y aurait un débat parmi les féministes dont jusqu'à présent nous n'avons trouvé nulle trace dans leurs publications.

Selon Denise De Weerd²⁹, au cours de l'entre-deux-guerres, les organisations de femmes socialistes ainsi que les femmes prévoyantes socialistes fondent, elles aussi, leurs revendications aux prestations sociales et aux services collectifs pour les femmes sur leur rôle de mère. En 1923, elles élaborent une avant-proposition de loi sur une assurance maternelle obligatoire qui couvrirait sans distinction les mères travailleuses ou les mères au foyer. Alice Heyman, opposée à l'idée d'obligation, leur reproche d'être sur la même longueur d'onde que la Ligue des familles nombreuses et inaugure, à cette occasion, le débat sur la libre maternité : « D'ailleurs on n'assure pas obligatoirement un événement qui dépend, ou peut dépendre, de la volonté humaine et personnelle. Je pense qu'on doit être libre de devenir mère ou non, et que de ce fait, une femme doit juger elle-même si elle s'assurera contre ce risque. » Elle ajoute qu'un homme qui estime pouvoir prendre une femme pour s'occuper de son foyer doit pouvoir lui payer une assurance maternelle.

Finalement, l'indemnisation du repos d'accouchement des seules employées sera couvert par la loi sur le contrat d'emploi du 7 août 1922 par le biais du salaire mensuel garanti en cas d'incapacité de travail pour raison de maladie.

28 *La femme belge*, juin 1921, p. 66-73.

29 D. DE WEERDT, *De Dochters van Marianne. 75 jaar SVV*, éd. Amsab/Hadewijch, Antwerpen, 1997.

Pour les ouvrières, il faudra attendre l'instauration, en 1945, de l'assurance maladie-invalidité obligatoire dans laquelle le repos d'accouchement est assimilé à l'incapacité primaire.

Dans ce paragraphe, j'ai essayé de montrer que ce « maternalisme féministe », qui se développe en partie à contre-courant du néo-malthusianisme, conforte largement l'idéologie dominante. Quoiqu'en pensent les historiennes qui, comme Gisela Bock³⁰, voient un lien entre le développement de ce courant et les progrès de l'État-social (dit État-Providence), en réalité, ce courant se soucie principalement des mères au foyer et peu des mères au travail. En fait, la grande majorité des féministes et des organisations de femmes considère à ce moment qu'il est préférable qu'une femme mariée et mère reste ou ait la possibilité de rester au foyer, beaucoup s'opposent seulement à une interdiction légale du travail professionnel des femmes mariées. C'est le sort de la mère au foyer qui est devenu prioritaire. Ainsi, quoiqu'en pensent certaines, ce « féminisme maternaliste » a gelé le développement de la sécurité sociale des travailleuses. Il a contribué à installer des « droits dérivés » et des allocations pour les épouses au foyer. Vouloir mettre toutes les femmes, en tant que mères, sur le même pied aboutit à l'abandon de l'égalité entre travailleurs et travailleuses. Ce sont alors les travailleuses qui en font les frais. Aujourd'hui encore.

Pour que se produise une rupture dans ce courant « maternaliste », il faudra attendre, au cours des années trente, la création de la Porte ouverte et de sa publication *La travailleuse traquée* ainsi que la publication de la revue *L'Égalité* du Groupement belge pour l'affranchissement de la femme.

Le mouvement pour la « maternité consciente » et l'idéologie du « retour au foyer »

En ce qui concerne le contrôle des naissances, l'évolution est lente également. Les organisations de femmes chrétiennes se montrent franchement natalistes. Les organisations de femmes socialistes et certaines branches du fé-

30 G. BOCK, « Pauvreté féminine, droits des mères et États-Providence », in *Histoire des Femmes* [sous la dir. de G. DUBY et M. PERROT], t. V. Le XXe siècle, p. 381-409.

minisme adoptent progressivement la philosophie de la « maternité consciente. »

Dès 1919, *La femme belge* s'était prononcée contre la propagande anti-conceptionnelle, dans la ligne donc des propositions parlementaires qui, à partir de 1913, aboutiraient à la loi de 1923. En 1921, *La femme belge* ouvrait longuement ses colonnes à la Ligue des familles nombreuses puis au Congrès des familles nombreuses qui, tout en s'en défendant, s'inscrivent dans une perspective nataliste. L'auteur de l'article manifeste les préoccupations de la Ligue : « *Quelles sont en effet, les grandes causes de la baisse de la natalité ?* » Il répond : le fléchissement des mœurs, les difficultés matérielles de la vie ou, ce qui revient au même, l'appétit d'une vie toujours plus facile, la propagande néo-malthusienne. Quels sont les remèdes proposés ? La famille doit être protégée contre ses ennemis déclarés dont les trois principaux sont : ce qui empêche de fonder un foyer, à savoir l'immoralisme ; ce qui empêche le foyer de se peupler, à savoir les pratiques néo-malthusiennes et l'avortement ; ce qui tue la famille à peine née, à savoir la mortalité infantile. Il faut aussi assurer aux familles existantes des ressources proportionnées à leurs charges et aux avantages qu'elles procurent à la société. Enfin, il faut faire prévaloir dans toute la législation et dans toutes les institutions sociales le principe de l'importance primordiale de la famille.

La revue semble partager tous les arguments et conseils avancés en vue de relever la natalité et d'encourager les familles nombreuses. Des articles contre le contrôle des naissances paraissent encore en 1925, 1928, 1929, 1934. Ils sont confiés à des médecins mais aussi à Tilla Vulhopp. Quoique demeurant très réservée sur les arguments qui permettraient de justifier la limitation des naissances, la revue considère, en 1928, l'abstinence partielle comme un moyen « moral, car l'acte conjugal est accompli moralement selon l'ordre de la nature »³¹. Le modèle est celui de la famille nombreuse, aussi nombreuse que possible.

Dès le début de cette problématique, les organisations sociales féminines chrétiennes redéployent avec vigueur l'idéologie de la femme mariée au foyer : « Maintenant que la guerre est terminée et que le pays n'a plus un besoin urgent de la main d'œuvre féminine, ne devrait-on pas rendre aux épouses leur rôle fa-

31 *La femme belge*, juin, 1928.

miliaire, celui qui ne fausse pas la loi naturelle ? C'est au foyer, entourée de ses enfants, que la femme peut employer le plus efficacement ses grandes qualités de cœur et d'esprit »³².

Dans sa revue, *Le féminisme chrétien de Belgique*, Louise Van den Plas se prononce aussi en faveur d'un relèvement de la natalité pour lequel elle souligne surtout la nécessité d'une politique du logement en faveur des familles nombreuses. Elle se bat aussi « pour ramener la femme au foyer ». Pour elle comme pour le mouvement social chrétien féminin, il s'agit de renvoyer au foyer les mères ou les femmes mariées. Elle propose divers types de mesures, parmi lesquelles des allocations familiales qui ne seraient versées intégralement que si la mère se consacre à son foyer ou, tout au moins, si elle ne travaille pas à l'extérieur. Mais elle propose aussi de rénover et restaurer le travail à domicile, revaloriser la mentalité de « femme d'intérieur » à travers les cours ménagers pour adultes. Remarquons que Louise Van den Plas se montrera hostile aux mesures légales d'interdiction du travail des femmes mariées ; elle se joindra à la campagne contre le contingentement de la main d'œuvre féminine et participera au meeting de la Grande Harmonie, en décembre 1934.

Du côté socialiste, l'évolution est différente. Peu après l'adoption de la loi de 1923 révisant les articles du Code pénal concernant l'avortement et la diffusion de moyens contraceptifs, les femmes vont revendiquer le droit de faire connaître publiquement leur propre opinion au sujet de la « maternité consciente. » Elles se montrent fort préoccupées par les conséquences désastreuses des avortements. Elles analysent l'évolution des législations étrangères en approuvant celles qui dépénalisent l'avortement et permettent de diffuser des moyens contraceptifs. En 1934, les Femmes prévoyantes ouvrent à Bruxelles la première consultation conjugale qui va, à la fois, mettre en garde contre les conséquences néfastes de l'avortement, préconiser l'examen prénuptial, donner des informations sur les maladies des femmes ainsi que des conseils sur la psychologie et l'hygiène du mariage.

Dans ce domaine, les femmes socialistes prennent une nouvelle fois³³ leurs distances avec les dirigeants du P.O.B. mais cette fois, leurs positions vont

32 *La femme belge*, février, 1921, p. 742-743.

33 La première fois était la question du suffrage des femmes à propos duquel elles se sont rapidement soumises aux arguments du parti.

aussi marquer une divergence profonde avec les féministes chrétiennes et le mouvement social-chrétien féminin.

Malgré cela, leurs conceptions sur le rôle de la femme ou sur la femme au foyer sont à peine différentes de celles du monde social-chrétien. Les travailleuses sont présentées comme victimes tant du travail professionnel que du travail ménager. Parti et syndicat sont plutôt familialistes et favorables à la mère au foyer. Parmi les femmes socialistes ou les femmes prévoyantes, beaucoup revendiquent des améliorations socioéconomiques qui permettraient aux femmes mariées de choisir de rester à la maison. Berthe Labille écrit dans le journal syndical qu'il vaudrait mieux que l'éducation des filles soit faite dans le sens du retour de la femme au foyer. Par contre, Alice Heyman, Yvonne De Man et Isabelle Blume commencent à parler du partage des tâches familiales et ménagères.

Les féministes de l'*Égalité* s'engagent dans le débat sur le contrôle des naissances au cours des années 30. En 1934, la doctoresse Morissens-Boels aborde la question de la « maternité consciente ». Elle dit que cette expression devient courante mais qu'on devrait plutôt parler de maternité acceptée ou maternité consentie car il s'agit bien du droit pour la femme d'accepter ou de refuser la conception dans l'acte sexuel. Notre pays est en retard dans ce domaine, dit-elle. En Angleterre, le « birth control » s'est imposé depuis longtemps. Elle oppose clairement l'intérêt des femmes à celui des hommes : « Non, les ventres des femmes ne doivent pas être faits pour concevoir aveuglément. La maternité porte en elle trop de devoirs et trop de responsabilités que pour être simplement fonction de l'égoïste plaisir des hommes ». Elle voit les conséquences désastreuses de naissances répétées pour les ménages de travailleurs. Elle pense aussi que la surpopulation entraîne un excès de main d'œuvre, du chômage, des salaires de famine, voire la guerre. La doctoresse considère que le contrôle des naissances est important aussi du point de vue eugénique. Les lois de l'hérédité sont connues, les tares tant physiques que morales se transmettent : « L'idée de la stérilisation des malfaiteurs ou des anormaux fait se cabrer bien des hommes. Ils frémissent à l'idée que certains d'entre eux ne seraient plus laissés maîtres de leurs facultés génésiques. Mais ces mêmes hommes, en général, n'admettent pas que la femme puisse être maîtresse des siennes. » Que faut-il revendiquer ? La vente libre de moyens anticonceptionnels (mais ils sont chers et peu sûrs) ; la création de cliniques de sexologie

qui donneraient des conseils utiles et assureraient une éducation sexuelle de la masse. On pourrait y obtenir un certificat prénuptial qui, en cas de tare de l'un des futurs conjoints, permettrait au moins à ceux-ci de décider de rester stériles. L'avortement légal ne serait qu'un pis-aller : il devrait être admis dans un certain nombre de cas³⁴ .

En 1935, Estelle Goldstein revient, dans l'*Égalité*, sur le « problème de la maternité consciente ». Elle considère qu'on ne peut parler d'égalité entre hommes et femmes tant que la maternité est imposée par la nature. « Je dus avouer qu'en effet, la femme ne serait l'égale de l'homme, que le jour où elle disposerait du droit de refuser la maternité. » Pour elle, la maternité consciente a deux buts – régénérer l'individu et améliorer la race en prévenant l'hérédité morbide – et deux aspects, l'un individuel et l'autre social. L'aspect individuel concerne, d'une part, l'enfant (« C'est pour lui une aubaine que de naître en étant désiré... ») et, d'autre part, la mère. L'auteure parle du vieillissement prématuré des femmes, du nombre de fausses-couches, des morts-nés et des accidents... pour conclure : « La maternité consciente donnera à notre pauvre humanité des joies qu'elle n'osait plus espérer. » L'aspect social de la maternité consciente concerne, d'une part, l'accroissement disproportionné des « couches les plus incultes et les plus miséreuses de la population » et, d'autre part, l'hérédité morbide : « Rendre les unions stériles des syphilitiques, des alcooliques, des débiles mentaux, de tous ceux qui portent les lourdes tares d'une hérédité dégénérée, serait faire œuvre d'assainissement quoiqu'en pense l'Église catholique. » Estelle Goldstein approuve ce qui se fait à ce moment en U.R.S.S. : moyens anticonceptionnels vulgarisés et pratique de l'avortement organisée et réglementée par l'État. Elle prône la création de cliniques de sexologie où l'on ferait l'éducation sexuelle de la femme en lui donnant les moyens d'éviter la maternité. Elle ne sait pas encore si la méthode de la continence périodique s'avérera fiable³⁵.

L'*Égalité* adopte des arguments nettement féministes : elle prend position pour les femmes, place le problème de la maternité consciente dans le contexte de l'égalité entre hommes et femmes, fait référence à la double morale. La tendance à l'eugénisme est très marquée chez Estelle Goldstein.

34 *Égalité*, n° 22-23, 1934, pp. 52-55.

35 *Égalité*, n° 26, 1935, p. 11-12.

Maternalisme et eugénisme

Plus haut, nous avons observé les propos eugénistes d'Émilie Claeys à la fin du XIXe siècle, puis à nouveau ceux de la doctoresse Morrissens-Boels et surtout d'Estelle Goldstein en 1934 et 1935. On constate ainsi que certaines féministes vont se laisser emporter vers l'eugénisme.

Entre les deux guerres, elles peuvent se sentir valorisées par les propos flatteurs que tiennent des personnalités comme le psychosexologue anglais Havelock Ellis (1859-1939) dont les ouvrages, traduits en français, sont très répandus : « Le soin de la race humaine est tout d'abord entre les mains des femmes. C'est pourquoi l'eugénésie et le féminisme ne forment sur bien des points qu'une seule et même question. La réalisation de l'eugénésie dans notre vie sociale ne peut être obtenue qu'avec la réalisation du mouvement des femmes sous sa dernière et plus complète forme, compris comme la culture éclairée de la maternité, en tout ce que la maternité comporte de physique aussi bien que de psychique » [Havelock Ellis, 1929 pour la traduction française, p.62].

Cet eugénisme se présentera sous des contours divers mais la possibilité d'une telle dérive nous interpelle encore aujourd'hui. Le cas des organisations de femmes allemandes est extrême car les positions prises par l'Union des associations féminines allemandes (BDF) sont à la fois précoces et particulièrement militaristes. C'est en 1908 que s'instaure au BDF un débat sur la contraception et l'avortement (à propos d'une modification de l'article 218 du Code pénal). Après un affrontement très houleux entre les femmes favorables à une modification ou à une abrogation de l'article en question (principalement des femmes membres de l'Union pour la protection de la maternité et la réforme sexuelle : *Bund für Mutterschutz und Sexualreform* dit *Mutterschutz*) et la tendance la plus conservatrice, c'est cette dernière qui l'emporte. Sa représentante, Maria Lischewska, fait adopter une motion qui rejette toute tentative de légalisation de la contraception et de l'avortement. Les arguments qu'elle invoque sont imprégnés d'impérialisme et de racisme : « Pour gagner la bataille de la suprématie germanique dans le monde, nous avons besoin de gens capables de défendre nos réalisations contre les hordes ennemies [...] nous avons besoins de gens pour peupler nos colonies et celles qu'il nous faut encore conquérir. [...] L'avenir de

la nation repose sur la volonté des femmes à la maternité. L'article 218 doit rester en vigueur pour l'encourager ». En 1911, Maria Lischnewska est élue à la présidence du BDF³⁶.

Bien que plusieurs historiennes³⁷ aient déjà souligné cette proximité d'une partie du mouvement des femmes avec l'eugénisme, l'essentiel de la question reste à creuser.

Reste aussi à analyser la place des pensées féministes dans ce continuum qui, dans les questions de population et de famille, de la femme comme mère et comme femme au foyer, va de la gauche jusqu'à l'extrême droite, notamment rexiste. Le fascicule de Jean Louis, *Rex et la femme*, et tout le chapitre VI de l'ouvrage de Jean Denis, *Principes rexistes*, adoptent sur les femmes des conceptions qui sont alors partagées par l'ensemble de la société. Les organisations de femmes et les féministes n'échappent pas totalement, dans ces domaines, à ces ensembles idéologiques si manifestement patriarcaux.

La difficile question de la sexualité

L'approche féministe de la sexualité reste un problème dans cette première partie du XXe siècle.

Au début du siècle, les *Cahiers du féminisme* sont encore proches des idées d'Émilie Claeys. Ce bi-mensuel du Cercle d'études des femmes socialistes de Bruxelles intervient pour la première fois sur ce sujet au mois d'octobre 1903. Il s'agit d'une longue analyse, par Vera Starkoff, des idées du Dr Henri Fischer sur l'éducation sexuelle. C'est un plaidoyer pour l'amour vrai qui est à la fois besoin de l'âme et du corps. Contrairement à ce que prétend le clergé qui ravale l'amour à un acte purement charnel. Comme l'instinct sexuel s'éveille en même temps que la maturité morale, les jeunes resteront chastes jusqu'à l'âge où ils seront capables d'un amour sérieux. Il est dénué de tout fondement de croire qu'une abstention sexuelle complète puisse être dangereuse pour la santé. C'est l'homme qui se livre à la prostitution ou à des excitations vicieuses qui compromet sa santé et celle de ses futurs enfants. Le plus grand problème, c'est

36 R. THALMANN, *Être femme sous le IIIe Reich*, Paris, R. Laffont, 1982, pp. 35-54.

37 Davin, Pedersen, Cova, De Weerd, etc.

la précocité de l'instinct sexuel. Il faut donc en retarder autant que possible l'éveil. C'est le rôle de l'éducation sexuelle. Quelques pratiques aident à ce retardement : soins hygiéniques, bains froids, exercices de plein air. Mais aussi la coéducation telle qu'elle se pratique à Cempuis³⁸ ou encore l'enseignement rationaliste qui développe la raison et la volonté prévenant ainsi la curiosité malsaine de l'enfant. Au moment où l'on observe chez l'adolescent un excès de sensibilité, on s'efforcera de développer en lui le sentiment de l'altruisme. Alors, le jeune homme qui aura bénéficié de l'enseignement rationaliste rejettera la conception du clergé catholique qui considère l'acte de la génération comme un péché. Il adoptera plutôt la morale sexuelle des Grecs ou des Indous...qui voyaient dans « la réunion d'individus de sexes différents uniquement le but sacré de la propagation, qui en fait un acte nécessaire, noble, particulièrement élevé et ne pouvant faire naître dans un esprit sain et mûr d'indignes associations d'idées ». Vera Starkoff félicite le Dr Fischer d'avoir écrit *L'Éducation sexuelle* ; elle espère que cet ouvrage deviendra l'évangile des mères conscientes.

Début 1904, toujours dans *Les Cahiers du féminisme*, Isabelle Gatti de Gamond, rendant compte de l'ouvrage *La Maternité* (de Brioux) qui porte sur la question du relèvement de la natalité, annonce qu'elle abordera le fond de la question ultérieurement. Le numéro suivant comporte un compte rendu d'une pièce (*Le droit des Vierges*) où Vera Starkoff revendique une morale unique pour les deux sexes conformément à l'ouvrage de Fischer. Suit l'article annoncé de Gatti de Gamond : *Le Droit des femmes et le problème de la natalité*. Les femmes devraient avoir leur mot à dire sur ces questions. Elles ont raison de s'indigner (comme dans le roman) quand on leur demande d'élever des enfants nombreux pour fournir des soldats aux futures guerres. Les « mères conscientes » en appellent à l'âge de raison, qui supprimera les guerres, et l'âge de la science, qui supprimera les épidémies. « L'instinct de la vie, joint à l'instinct de la prudence qui s'éveille en nous avec le sentiment des responsabilités, suffirait donc à créer non pas une population pullulante, mais une population saine, heureuse de vivre, armée pour l'accomplissement des tâches sociales, si la famille ne trouvait dans les lois, les mœurs et les conditions économiques, des obstacles à son développement normal. » Elle termine en ces termes : « Nous pouvons résumer ce qui précède en nommant la Misère et le Vice comme les deux plaies ouvertes au flanc social, par où s'échappe notre meilleur

38 Pensionnat où Paul Robin a pu mettre en œuvre ses conceptions de la coéducation.

sang. La question de la natalité, c'est la question sociale et, en particulier, celle des droits de la femme et de l'enfant. Nous y reviendrons encore !³⁹ »

Fin 1904, *Les Cahiers du féminisme* entament une série d'articles sur l'éducation sexuelle. Nellie Van Kol est l'auteure du premier texte. Les suivants sont « imités » de Nellie. Il s'agit d'articles fort naïfs, présentés sous forme de dialogue, plutôt destinés aux enfants : « Maman d'où viennent les petits enfants ? demanda Fritz ». Le style est celui de la Nellie plongée alors dans la littérature enfantine et plus du tout celui de la Nellie des années 1894-1898. Le tout est manifestement en décalage complet avec le niveau de la revue et concerne principalement des propos sur l'origine des enfants assortis de quelques conseils sur la responsabilité des pères et sur le risque de la relation sexuelle.

La réconciliation des femmes avec la vie sexuelle n'est pas encore à l'ordre du jour. Du moins dans les publications des organisations de femmes et des organisations féministes. Observe-t-on un décalage entre les femmes auteures romanesques et les femmes engagées dans les mouvements de femmes ? La question mérite des approfondissements. Ou faut-il réellement attendre la pillule puis la révolution libertarienne* de mai 68 avec ses nouveaux déboires pour les femmes ?

Ce parcours dans les écrits des organisations de femmes et de féministes est particulièrement instructif. D'habitude, nous présentons le déroulement des revendications féministes comme un ruban se déroulant avec force et continuité. Nous sommes toujours éblouies par l'acuité du regard et des arguments de certaines pages des *Cahiers du féminisme* ou de l'*Égalité*, impressionnées par la densité d'information d'une revue comme *La femme belge*.

Cette fois, nous avons posé des questions autour du développement du courant néo-malthusien et cherché comment ces diverses organisations y répondaient. Nous avons ainsi pu mesurer la difficulté, pour les organisations de femmes, de prendre position sur certaines questions dont la maîtrise leur échappe encore. Comment parler sereinement de la limitation des naissances quand on n'a pas réellement la maîtrise des moyens contraceptifs ? Comment

39 *Les Cahiers du féminisme*, 1/O2/1904, pp. 3-4.

* [Erreur de traduction ? Ne serait-ce pas plutôt « libertaire » ? (NdRetranscription)]

aborder le rationnement de la reproduction quand on fait de la maternité la valeur essentielle des femmes ?

Nous avons donc dû constater que, dans certains domaines, le féminisme (toutes tendances confondues) n'arrive pas à briser le plafond de verre de l'idéologie dominante et nous pensons particulièrement à l'idéologie de la « maternité au foyer », dont nous avons pu montrer à quel point elle avait occulté les droits légitimes des travailleuses mères et non mères.